



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES BASSINS AISNE VESLE SUIPPE

RAPPORT D'ACTIVITES 2025

1. LE SIABAVES

1.1 Les missions et compétences

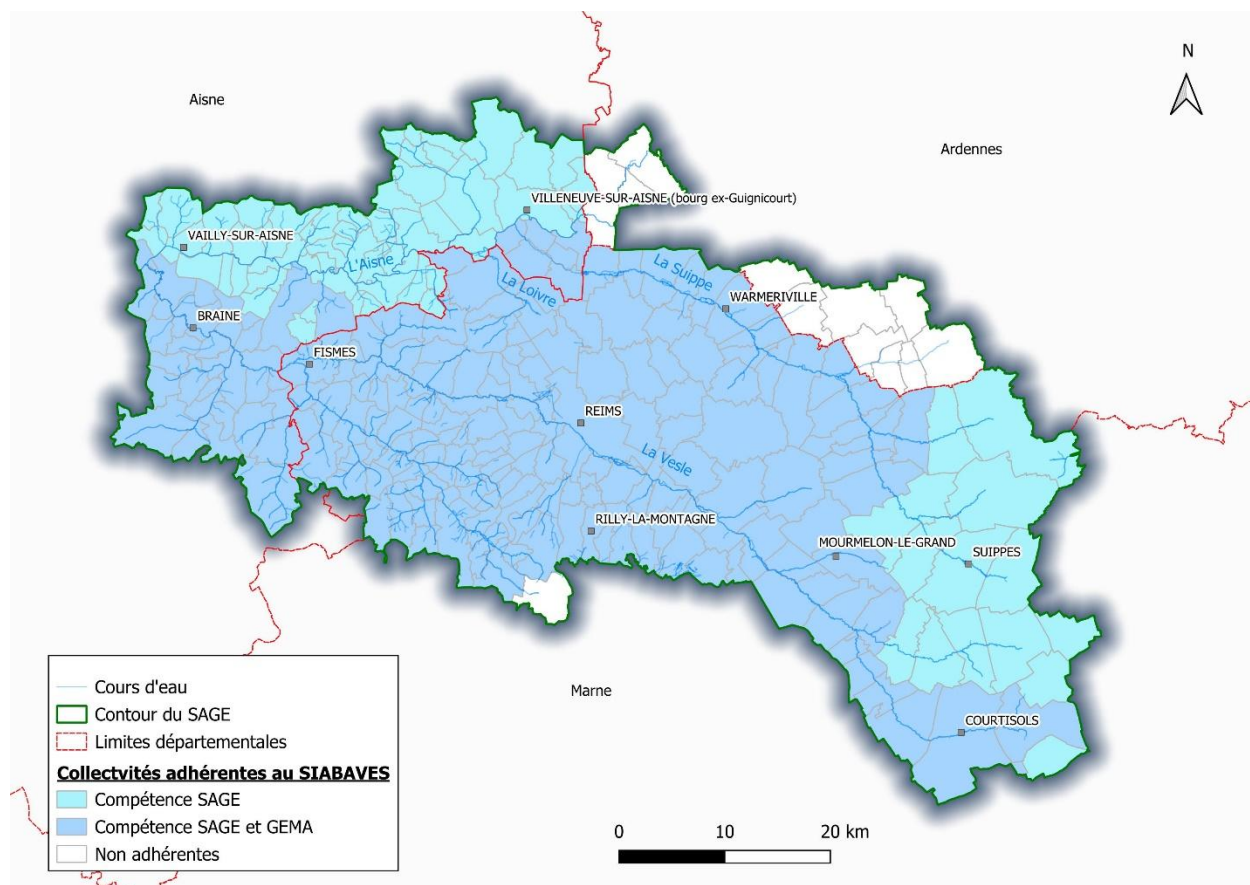
Dans les statuts du SIABAVES modifiés par l'arrêté interdépartemental en date du 23 mars 2018, l'article 3 définit les attributions du syndicat de la manière suivante :

1. Pour l'ensemble de ses membres, le Syndicat est habilité à entreprendre toutes actions relatives à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence concerne l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) "Aisne Vesle Suipe" prévu par le décret n° 92-1042 pris en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, schéma dont les limites ont été fixées par arrêté inter préfectoral du 7 janvier 2004, et de ses éventuels contrats d'application.
2. Les collectivités membres du syndicat peuvent par ailleurs lui confier les compétences suivantes, indépendamment du socle commun. Ces compétences concernent l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant à
 - a. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, au sens de l'item 1 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
 - b. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, au sens de l'item 2 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
 - c. La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, au sens de l'item 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Les items a et b sont des composantes de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations définie à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement, demandant une réelle cohérence. A ce titre ces deux items ne peuvent être transférés séparément au Syndicat.

- d. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, au sens de l'item 4 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- e. la démolition.

Par arrêté inter départemental du 28 décembre 2024, le SIABAVES a étendu son périmètre.



Carte des ECPI adhérents au SIABAVES en décembre 2024

1.2 Les collectivités adhérentes

Le SIABAVES se compose de 11 collectivités adhérentes

	Compétence SAGE (item 12)		Compétence GEMA (items 1, 2, 8)		Démoustication	
Communauté Urbaine du Grand REIMS	134 communes	301 120 habitants	106 communes	294 166 habitants	106 communes	294 166 habitants
Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne	10 communes	10 240 habitants	10 communes	10 240 habitants		
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	4 communes	901 habitants	2 communes	318 habitants		
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	3 communes	3 110 habitants	3 communes	3 110 habitants		
Communauté de Communes de la Région de Suippes	13 communes	7 740 habitants				
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	1 commune	302 habitants	1 commune			
Communauté de Communes des Paysages de Champagne	1 commune	149 habitants	1 commune			
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	42 communes	14 236 habitants	24 communes	9 188 habitants	-	-

Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château	2 communes	507 habitants	2 communes	507 habitants		
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	24 communes	10 145 habitants	6 communes	1 794 habitants		
Communauté de Communes du Chemin des Dames	22 communes	4 606 habitants				
TOTAL	256 communes	353 056 habitants	152 communes	319 323 habitants		

1.3 Les élus

Composition du comité syndical

	<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
Communauté Urbaine du Grand REIMS	BLIN Francis FORTUNE Jean-Pierre DUBOIS Thomas POULAIN Nadine GACHET Claude BLOT Christophe BAILLY Mayline LETISSIER Jean LORIN Pascal LANTENOIS Chantal GOSSARD Charles NEYRINCK Marie-Bernadette MUNIER Francis	CHAUMET Valérie MARX Jean BARRIER Patrice MALAISE Catherine PIQUARD Claude ROZE Marie ROMANGNY Anne-Sophie MAHUET Christophe CHEF Hervé ROUSSEAU Claudine SALMON Philippe CORDEBAR Valérie HIET Serge
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	PIGNY Eric	VOISIN DIT LACROIX Noël
Communauté de Communes du Val de l'Aisne	MARCELLIN Dominique LAFLEUR Dominique	CROMBEZ Olivier RAYAUME Florian
Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne	JOPPE Lionel MARCHAND Pascal	ADAM Jean-Pierre CHAPPAT Thierry
Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry	MUTTE Fabrice	FERNANDEZ Françoise
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	GRANGE Sébastien	LAVAURE Laurent
Communauté de Communes des Paysages de Champagne	MOUSSY Jean-François	COUVREUR Laurent
Communauté de Communes de la Région de Suippes	HERMANT Jacky	GIBONI Arnaud
Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château	PASCARD Jérôme	BOUCHER Baptiste
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	GIRARD Hervé	MERLO Jean-Marie
Communauté de Communes du Chemin des Dames	GILET Remy LEGRAND Colette	MALINOWSKI Alain DUCAT Philippe

Composition du bureau

Président : Francis BLIN
1^{er} Vice-Président : Jean-Pierre FORTUNE
2^{ème} Vice-Président : Eric PIGNY
3^{ème} Vice-Président : Dominique MARCELLIN

1.4 [L'équipe](#)

Direction : Aline ANTOINE

Pôle administratif :

- Secrétariat – comptabilité : Caroline BOULNOY
- Finances – affaires juridiques : Florence REGNIERE et Fabienne HUSSON

Pôle Technique :

- SAGE Aisne Vesle Suiippe :
 - o Mathilde GERARD au poste d'animatrice SAGE (1 ETP jusqu'au 14 août 2025)
 - o Candice DAVIAUD au poste d'animatrice SAGE (0,5 ETP)
- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suiippe :
 - o Candice DAVIAUD au poste d'animatrice Zones humides, Erosion/Ruissellement, Communication (0,5 ETP)
 - o Julien PEON au poste de technicien rivière (1 ETP)
 - o Aline ANTOINE au poste d'animatrice rivière (1 ETP)

2. LE SAGE AISNE VESLE SUIPPE

2.1. L'historique

Le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été délimité par arrêté inter-préfectoral du 16 janvier 2004 et s'étend sur 3096 km², 266 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts de France).

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

2.2. L'animation

La cellule d'animation est composée de 2 animatrices (Mathilde GERARD jusqu'au 14 août 2025 et Candice DAVIAUD) pour 1,5 ETP sur le SAGE. L'intérim de Mathilde GERARD a été assurée par Aline ANTOINE pour la gestion des affaires courantes du SAGE.

L'animation, en 2024, a principalement consisté à :

- l'analyse des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme,
- le suivi des projets du territoire
- la préparation de la mise en compatibilité
- la mise à jour de l'état des lieux du SAGE.

2.3. Le bilan de l'année 2025

2.3.1. Les réunions de la CLE et du bureau

La CLE s'est réunie le 08/04/2025 où il a été présenté :

- le bilan 2024
- le bilan des 10 ans de mise en œuvre du SAGE.
- un point sur l'état quantitatif des nappes souterraines,
- le projet de SAGE Nappe de Craie, des contrats de territoires et du projet de SAGE de la Serre,
- le nouveau décret relatif aux SAGE,
- les perspectives pour l'année 2025 et la présentation de la structure du futur état des lieux,
- la nouvelle cartographie du SAGE disponible sur le site internet du SIABAVES.

N'ayant pas obtenu le quorum lors de la réunion du mois d'avril pour procéder au vote concernant la procédure de modification du SAGE, la CLE s'est réunie une seconde fois le 20/05/2025 pour approuver l'entrée en modification, afin de rendre compatible le SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie.

Le bureau de la CLE s'est réuni une seule fois, le 24 novembre 2025, pour faire le point sur les dossiers Loi sur l'eau reçus depuis le début de l'année, prendre connaissance du futur périmètre du SAGE de la Nappe de craie et émettre d'éventuelles remarques. Il a également été sollicité, en groupe de travail élargi, pour rendre un avis sur la partie « présentation du territoire » de la mise à jour de l'état des lieux.

La carence d'effectif au sein de la cellule d'animation n'a pas permis de réunir plus fréquemment le bureau de la CLE.

Les membres du bureau de CLE ont été consultés pour rendre un avis sur chaque dossier soumis à la loi sur l'eau.

2.3.2. L'analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2025, 53 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

2.3.3. Le suivi des documents d'urbanismes

La cellule d'animation a participé à plusieurs réunions pour l'élaboration de certains documents d'urbanisme. 3 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE : 1 PLU, 1 PLUi et un SCoT.

2.3.4. La mise en œuvre des dispositions du SAGE

- d7 : Effectuer un suivi de l'étendu des asscs au niveau des stations ONDE

Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre de l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suipe, déclinaison opérationnelle du SAGE.

Des stations complémentaires au réseau national ONDE ont été mises en place dès 2023, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité. 32 stations et 14 cours d'eau (La Vesle, La Prosne, La Loivre, La Miette, le Cheneu, le ruisseau de Beaurepaire, le Murton, le Puisieulx, le ruisseau de Fayau, le ruisseau d'Epoye, le ruisseau d'Arcis-le-Ponsart, le ruisseau du Brouillet, le Noron et l'Arnes) sont actuellement suivis sur le territoire, en appliquant ce protocole.

La CC Région de Suippes suit 3 autres cours d'eau (La Noblette, La Py et L'Ain).

Le bilan annuel concernant l'état quantitatif des nappes et des cours d'eau pour l'année 2024 n'a pas été rédigé. Il sera réalisé en 2026, avec le bilan de l'année 2025.

➤ d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et les zones humides

La cellule d'animation a participé au comité de pilotage de l'étude de Caractérisation des masses d'eau, des possibilités de rétention, de transfert et de stockage en Grand Est, mené par la Région Grand Est, qui s'est tenue le 10 décembre. L'objectif de l'étude est de connaître les potentiels de rétention de l'eau dans les sols ou dans les ouvrages par grands sous-bassins homogènes avec une mise à jour des données d'état, la redéfinition des sous-bassins versants et le choix des scénarii climatiques.

➤ d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

La cellule d'animation du contrat a été conviée à :

- 1 comité ressource de la Marne qui s'est tenu le 11 mars ;
- 2 comités ressource de l'Aisne qui se sont tenues le 25 février et 02 décembre ;
- 1 comité ressource des Ardennes qui s'est tenu le 07 juillet.

Les sujets des comités ressources sont :

- Etat des ressources (conditions météorologiques, situation hydrologique et hydrogéologique, état des cours d'eau / réseau ONDE, gestion du lac-réservoir Marne) ;
- Bilan des usages (consommation, navigation) ;
- Arrêtés cadre.

➤ d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières

La cellule d'animation a participé à la réunion annuelle de restitution du suivi qualité des eaux superficielles mené par la CC de la Région de Suippes, qui s'est tenue le 14 mars.

➤ Autres dispositions

Plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre via le CTEC Aisne Vesle Suippe, les CTEC Eaux Usées / Eaux Pluviales, les CTEC protection de la ressource portés par les collectivités compétentes.

Les actions du CTEC Aisne Vesle Suippe sont présentées ci-après.

2.3.5. Suivi de l'émergence du SAGE de la Nappe de la Craie

La cellule d'animation a participé aux comités de pilotage du projet de SAGE Nappe de craie, qui se sont tenus les 31 janvier, 15 mai et 17 décembre. Une réunion d'échange avec l'animateur du SAGE a également été organisé pour évoquer les liens à mettre en place entre le futur SAGE et le SAGE AVS.

2.3.6. Mise à jour de l'état des lieux du SAGE

La mise à jour de l'état des lieux du SAGE est en cours de réalisation. La cellule d'animation a sollicité les partenaires et ressources internet pour collecter les nouvelles données. Les premières parties ont été présentées au groupe de travail et validées.

3. LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT AISNE VESLE SUIPPE

3.1. L'historique

Le présent contrat s'applique sur la totalité du territoire du SAGE, soit 266 communes et 353 056 habitants.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- L'atteinte ou la préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- La rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine
- La préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- L'amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines,
- L'animation et la communication.

Le CTEC a pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans et a signé avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre, le SIGMAA, le PNR de la Montagne de Reims, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Champagne-Ardenne, le CEN Hauts de France, la FDPPMA de la Marne, la FDPPMA de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Son programme d'actions se décline de la manière suivante :

ENJEU	MONTANT (HT, €)
Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles	3 271 295
Enjeu 2 : Rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine	0
Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité	522 810
Enjeu 4 : Amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines	96 315
Animation(s)	1 688 950
Communication	141 675
Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...)	4 400
TOTAL	5 725 445

3.2. L'animation

La cellule d'animation est composée :

- D'une animatrice zones humides avec des missions complémentaires érosion-ruissellement pour 0,5 ETP (Candice DAVIAUD)
- D'une animatrice coordination CTEC et rivières pour 1 ETP (Aline ANTOINE)
- D'un technicien rivières pour 1 ETP (Julien PEON).

3.3. Le bilan financier du CTEC

Le taux d'engagement du contrat à la 5^{ème} année est de 83,3 %, avec des engagements dans les 4 volets faisant l'objet d'un objectif financier.

3.4. Le bilan technique du CTEC

3.4.1. Avancement global des actions

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions mises en œuvre, tous signataires confondus. Les actions du SIABAVES liées à la GEMA et incluses dans le CTEC sont présentées dans la partie 4.

	Actions CTEC	Nbre d'actions						Taux de réalisation
		inscrites	réalisées en 2021	réalisées en 2022	réalisées en 2023	réalisées en 2024	réalisées en 2025	
Enjeu 1 : Masses d'eaux superficielles	Etudes rivières	15	3	2	3	4	4	100%
	Projets de restauration	63	7	7	20	12	20	105%
	Annexes reconnectées	6	2	2	1	0	4	150%
	Restauration continuité écologique	18	1	6	3	1	4	83%
	Conventions de vannage	10	0	1	0	0	0	10%
	Etudes faune/flore	79	21	37	21	27	34	113%
	Etudes qualité	7	1	1	1	1	2	86%
Enjeu 2 : rareté de la ressource	Etudes quantité	3	1	en cours	en cours	1	1	100%
	Suivis point étiage	9	21	41	39	40	41	456%
Enjeu 3 : Zones humides et biodiversité	Document stratégie	1	1	0	0	0	0	100%
	Réunions stratégie	3	3	0	0	0	0	100%
	Sites restaurés, entretenus	21	13	5	9	3	4	162%
	Etudes faune/flore	16	11	16	12	15	9	394%
Enjeu 4 : Connaissances	Etude connaissance rivières	45	12	30	16	18	26	227%
	Plan de gestion zones humides	5	1	2	2	3	1	180%
	Etudes spécifiques zones humides	8	1	9	10	7	5	400%
	Inventaires zones humides	1	0	0	En cours	En cours	1	100%
Communication	Journée d'information / sensibilisation	129	31	41	55	29	6	125%
	Ateliers participatifs	1	0	1	0	0	0	100%
	Newsletters	18	3	4	3	3	3	89%
	Outils de communication	16	9	11	8	5	3	225%

3.4.2. Suivi, accompagnement, animation et communication

➤ Actions d'accompagnement du SIABAVES

La cellule d'animation a accompagné, suivi et/ou collectés les informations relatives aux actions des signataires du CTEC et autres partenaires, notamment :

- L'accompagnement de 5 communes et d'un PNR pour : la restauration d'étangs, de zones humides, mares, la création de sites pédagogiques en zones humides, le projet de mise en œuvre d'une Obligation Réelle Environnementale de plusieurs parcelles communales, la gestion des eaux pluviales avec valorisation des eaux en zone humide ;
- L'accompagnement d'une école pour la mise en place d'une forêt pédagogique en zone humide ;
- L'accompagnement de 21 communes, 1 communauté urbaine, 1 communauté de communes, d'un Conseil Régional, d'une société de pêche et d'une AAPPMA et de riverains pour des conseils sur la gestion et l'aménagement des cours d'eau, l'élaboration d'un programme annuel d'actions de restauration de cours d'eau, la prise en compte de la présence du cours d'eau sur des travaux de voirie ;
- L'accompagnement de 2 communes pour la gestion d'un ouvrage transversal sur le cours d'eau et ses conséquences ;
- L'appui technique auprès de la DDT en tant qu'acteur local ;
- L'accompagnement et suivi de 4 communes sur la gestion du ruissellement et du risque inondation ;
- Le suivi d'étude PPRE des cours d'eau d'un Syndicat Gémapien ;
- La participation des ateliers menés par la Grand Reims dans le cadre du Chemin du Vivant du Grand Reims.

➤ Animation, communication du SIABAVES

• Zones humides et érosion-ruissellement :

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation sur la mise en œuvre de la stratégie Zones humides ;
- Echange sur les données cartographiques des zones humides avec le CU du Grand Reims ;
- Transmission de données sur les zones humides aux collectivités (élus et services techniques) ;
- Point et coordination sur les actions zones humides avec le PNR de la Montagne de Reims ;
- Participation aux COPIL Natura 2000 ;
- Participation à l'étude hydraulique de la Vesle ;
- Le suivi de documents d'urbanisme.

• Rivières

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- L'information et la sensibilisation des riverains lors des réunions de présentation des travaux et de chantier et lors des comités de pilotage de présentation des PPRE de l'Ardre et de l'Orillon pour rappeler le fonctionnement d'un cours d'eau et conseils ;
- Le pilotage des projets de restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Beaumont/Vesle et de Muizon ;
- Une animation scolaire auprès des élèves d'une l'école primaire de Reims dans le cadre d'une classe d'eau sur la thématique du changement climatique ;
- Une animation auprès des étudiants de l'ESI de Reims sur le fonctionnement des cours, leur restauration et le contexte réglementaire ;
- Des animations sur le terrain pour présenter des retours d'expériences auprès de professionnels (techniciens rivières, gestionnaires, DRIAT, OFB) ;
- La participation aux comités ressource 51 et 02, aux groupes de travail sur l'état des lieux et sur le programme de mesure du SDAGE, au COPIL de la MISEN, au groupe de travail sur l'élaboration du guide méthodologique du PPMH, à la restitution de l'appel à projet LIDAR Forêt d'exception, à la commission géographique de l'Entente Oise-Aisne ;
- La participation aux signatures des CTEC du Grand Reims et de la CAC ;
- La participation au COPIL de la FDPPMA51.

• Rareté de la ressource :

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Communication auprès des services de l'état de la situation quantitative recensée par le SIABAVES en période d'étiage ;
- Participation aux COPIL pour l'émergence du SAGE Nappe de craie ;

- Participation au COPIL de l'étude cadre sur la caractérisation des masses d'eau, des possibilités de rétention, de transfert et de stockage en Grand Est.

4. La Gestion des milieux aquatiques et humides

Une partie des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sont réalisés avec l'assistance technique de la cellule rivière du Sydéar.

Le SIABAVES a participé à la définition de la programmation 2025 pour les rivières La Py et La Noblette et le suivi des travaux dans le cadre de conventions de gestion relative à l'entretien et aux études des rivières La Py et La Noblette avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes pendant la durée de la DIG, et constitution d'un groupement de commande concernant les études et travaux de restauration de ces rivières.

4.1. Les Déclarations d'Intérêt Général pour la gestion des rivières

Les DIG sur les cours d'eau du SIABAVES sont arrêtées pour une période de 5 ans, renouvelable 1 fois pour mener des travaux de restauration et d'entretien.

Cours d'eau	Etat DIG	Période	Maître d'ouvrage
La Vesle	27 février 2023	2023-2028	SIABAVES
La Suippe	29/07/2025	2025-2030	
La Loivre et affluents	27 février 2023	2023-2028	
La Prosne	26 février 2020 Demande nouvelle DIG pour la période 2026/2031 en cours de finalisation		
L'Ardre	En préparation	2026-2031	
La Py	02 juin 2022	2022-2027	Communauté de Communes de la Région de Suippes
La Noblette	16 juin 2022	2022-2027	

Le SIABAVES a obtenu une DIG pour les travaux d'entretien courant et d'urgence pour l'ensemble **des cours d'eau du syndicat** suite à des études diagnostiques.

4.2. Les travaux de la Vesle

4.2.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été les suivants :

- du chemin de la Ferme de l'étang en aval de Braine à la confluence avec l'Aisne

Quelques chiffres :

Période d'intervention : début à mi-décembre 2025

Linéaire concerné : 13 300 ml de rivière

Montant des travaux : 10 024,80 € TTC.

- De la voie SNCF de Saint-Brice Courcelles au stade Auguste Delaune

Quelques chiffres :

Période d'intervention : fin décembre 2025 à début janvier 2026

Linéaire concerné : 4 500 ml de rivière

Montant des travaux : 8 180,40 € TTC.

Aucuns travaux d'urgence n'ont été nécessaires en 2025.

Le faucardage n'a également pas été réalisée cette année compte-tenu des conditions climatiques ayant généré qu'un développement limité des herbiers.

4.2.2. Les travaux de restauration

Renaturation à Muizon et Trigny

Nature des travaux : Retalutage des berges en pente douce sur 925 ml, création de banquettes de terre sur 455 ml, mise en place de 8 chablis, création d'1 radier et implantation de 1200 arbres et arbustes.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1500 m

Période d'intervention : décembre 2024 à mi-décembre 2025

Coût total : 59 840,40 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Renaturation à Muizon, Prouilly, Trigny

Nature des travaux : Retalutage des berges en pente douce, sur 1150 ml, création de 8 peignes, et implantation de 1200 arbres et arbustes.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1200 m

Période d'intervention : début juillet à mi-décembre 2025

Coût total : 52 507,20 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Restauration d'une annexe hydraulique et du lit à Fismes – phase 2

Nature des travaux : talutage des berges en pente douce sur 450 m et plantation de 900 arbres et arbustes

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 450 ml

Période d'intervention : début juillet à mi-décembre 2025

Coût total : 28 777,50 € TTC



Avant travaux



Avant travaux

Restauration d'une zone humide en frayère à brochet à Jonchery-sur-Vesle

Nature des travaux : création d'une annexe hydraulique de 1500 m², le talutage des berges en pente douce sur 300 ml et l'implantation de 600 arbres et arbustes.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 300 m

Surface créée : 1500 m²

Période d'intervention : fin août à fin-décembre 2025

Coût total : 41 327,40 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Création de mares et e zones humides à Sillery

Nature des travaux : création de 3 mares et restauration d'une zone humide par retrait de la végétation arbustive

Quelques chiffres :

Surface créée ou restaurée : 591 m²

Période d'intervention : fin juillet 2025

Coût total : 6 786,00 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Aménagement d'une annexe hydraulique à Beaumont-sur-Vesle

Nature des travaux : création d'une zone de haut-fond sur 120ml sur le bras A et création de banquettes en terre ou en peigne sur 360ml et de 8 radiers sur le bras B.

Quelques chiffres :

Linéaire restauré : 480 ml

Période d'intervention : juin à fin-juillet 2025
Coût total : 33 837,43 € TTC

Bras A



Bras B



Avant travaux



Après travaux

4.3. [Les travaux de la Suippe](#)

4.3.1. [Les travaux d'entretien](#)

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés du pont de la rue Munet à Bétheniville au Moulin d'Heutrégiville.

[Quelques chiffres :](#)

Linéaire concerné : 12 500 ml

Période d'intervention : début décembre 2025

Montant des travaux : 6 291,05 € TTC.

Aucuns travaux d'urgence ont été nécessaires en 2025.

4.3.2. [Les travaux de restauration](#)

Aménagements de diversification entre Selles et Pontfaverger-Moronvilliers

Nature des travaux : Création de 3 aménagements en « barrage », 25 aménagements en « banquette », recharge granulométrique en 7 placettes.

[Quelques chiffres :](#)

Linéaire concerné : 1900 ml

Période d'intervention : fin août à début-septembre 2025

Montant des travaux : 34 110,00 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Protection des berges à Condé-sur-Suippe

Nature des travaux : Création de 6 abreuvoirs, installation de 4 pompes à museau et pose de 1550 ml de clôture.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1050 ml

Période d'intervention : début-septembre à mi-octobre 2025

Montant des travaux : 26 430,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.4. Les travaux de la Prosne

4.4.1. Les travaux d'entretien

Des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le tronçon des sources au pont agricole en aval de Prosne.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 3 140 m

Période d'intervention : début à mi-juillet 2025

Montant des travaux : 8 337,14 € TTC.

4.4.2. Les travaux de restauration

Restauration de la Prosne sur la Commune de Val-de-Vesle - tronçon 4

Nature des travaux : Désencombrement du lit sur 2750 ml, création d'un matelas alluvionnaire en banquette alternée sur 580 ml et plantation de 50 arbres et arbustes.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 585 ml

Période d'intervention : fin septembre à mi-décembre 2025

Montant des travaux : 52 507,20 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

Restauration de la Prosne sur la Commune de Prosnes - tronçon 2

Nature des travaux : Recépage de la végétation du lit, création de 10 banquettes alternées en mélange terre/pierre et plantation de 20 arbres

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 95 ml

Période d'intervention : fin octobre à mi-décembre 2025

Montant des travaux : 10 721,88 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.5. [Les travaux de la Loire et affluents](#)

4.5.1. [Les travaux d'entretien](#)

Aucuns travaux d'entretien ont été réalisés en 2025.

4.5.2. [Les travaux de restauration](#)

Diversification du lit et restauration de la continuité sur la Loire à Loire (phase 1)

Nature des travaux : mise en place de 20 aménagements en banquette et 5 en chablis à partir du bois présent sur site.

[Quelques chiffres :](#)

Linéaire concerné : 700 ml

Période d'intervention : fin septembre 2025

Montant des travaux : 18 858,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

Restauration de la Loire de Cormicy à Berry-au-Bac (phase 1)

Nature des travaux : mise en place de 10 aménagements en banquette à partir du bois présent sur site.

[Quelques chiffres :](#)

Linéaire concerné : 150 ml

Période d'intervention : mi-septembre à fin septembre 2025

Montant des travaux : 18 146,40 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.6. [Les travaux de la Py](#)

4.6.1. [Les travaux d'entretien](#)

Aucuns travaux d'entretien ont été réalisés en 2025.

4.6.2. Les travaux de restauration

Travaux remplacement d'une protection de berge de la Py à à Saint-Souplet sur Py

Nature des travaux : Retrait de tôles et autres aménagements, mise en place d'un déflecteur, talutage en pente douce de la berge et ensemencement

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 40 ml

Période d'intervention : début novembre 2025

Montant des travaux : 14 487,35 € TTC dont 1 187,96€ TTC à charge du SIABAVES.



Avant travaux



Après travaux

4.7. Les travaux de la Noblette

4.7.1. Les travaux d'entretien

Aucuns travaux d'entretien ont été réalisés en 2025.

4.7.2. Les travaux de restauration

Travaux de diversification des écoulements de la Noblette à La Chappe et Cuperly

Nature des travaux : Création de 130 épis déflecteurs et mise en place de 32 troncs en barrage.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1 400 ml

Période d'intervention : début septembre à mi-octobre 2025

Montant des travaux : 50 684,82 € TTC dont 1 926,02€ TTC à charge du SIABAVES.



Avant travaux



Après travaux

4.8. Les zones humides

4.8.1. La mise en œuvre de la stratégie

Suite à la définition de la stratégie relative aux zones humides sur le territoire du CTEC Aisne Vesle Suippe, la cellule d'animation a commencé sa mise en œuvre en 2022. Celle-ci a consisté à :

- Un travail d'analyse foncière sur les communes prioritaires afin de déterminer le parcellaire situé en zone humide appartenant aux communes (création de la banque de donnée, cartographie) ;
- L'analyse des niveaux de fonctionnalité des zones humides pour différents paramètres (épuration, soutien d'étiage, la régulation des crues, le ralentissement du ruissellement et la biodiversité) et travail cartographique ;
- Envoi des différentes cartographies aux communes prioritaires (inventaires des zones humides, fonctionnalités, analyse foncière) et rencontres des communes intéressées avec le CEN de Champagne-Ardenne ;
- L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol sur les secteurs de peupleraie, hors EBC, des masses d'eau du territoire ;

- L'analyse de l'évolution des prairies humides sur les masses d'eau prioritaire, à partir d'orthophotos.

4.8.2. Diagnostics et amélioration des connaissances sur les zones humides

Afin d'améliorer les connaissances sur l'état des zones humides et de proposer d'éventuelles actions de restauration auprès de communes, le SIABAVES a réalisé des visites de terrain sur des parcelles le long de la Vesle dans sur 4 sites.

4.9. Autres missions

4.9.1. La démoustication

L'étude de localisation des gîtes larvaires a été réalisée sur 39 communes. Après accord des communes concernées, le traitement aérien de démoustication a été effectué au mois de mai sur une surface de 409,37 hectares.

4.9.2. La dératisation

Les berges de la Vesle sont fortement déstabilisées dans de nombreux secteurs.

Afin de limiter les risques de dégradation des berges, le SIABAVES fait réaliser une campagne de dératisation.

La campagne de dératisation 2025 a été menée en 2 campagnes :

- En avril et mai avec 123 prises sur les secteurs de de Muizon, Breuil-sur-Vesle et Montigny-sur-Vesle
- Entre fin octobre à mi-novembre avec 116 prises sur le secteur de Cauroy-lès-Hermonville, Fismes, Champigny et Braine.

4.9.3. La lutte contre la Renouée du Japon

Cette lutte a consisté à faucher ou à arracher les tiges quand la surface est inférieure à 2 m², de manière répétitive afin de l'épuiser et limiter ainsi sa prolifération.

Elle s'est effectuée sur les communes de :

- Somme-Vesle/ Courtisols /Sept-Saulx / Prosnes / Taissy / Reims / Saint-Brice-Courcelles / Muizon / Jonchery-sur-Vesle / Fismes / Bazoches / Braine ;
- Isles-sur-Suippe / Selles / Bétheniville ;
- Hermonville ;
- Vadenay.

2 passages sont réalisés entre mai et août 2025 pour une surface traitée de 2 310 m².

Le montant de cette prestation s'élève à 4 235,40 € TTC.

4.9.4. Les outils de communication

Le SIABAVES a envoyé trois newsletters en 2025 et mis à jour régulièrement son site internet.

5. Les finances

5.1. Le financement des postes et des projets

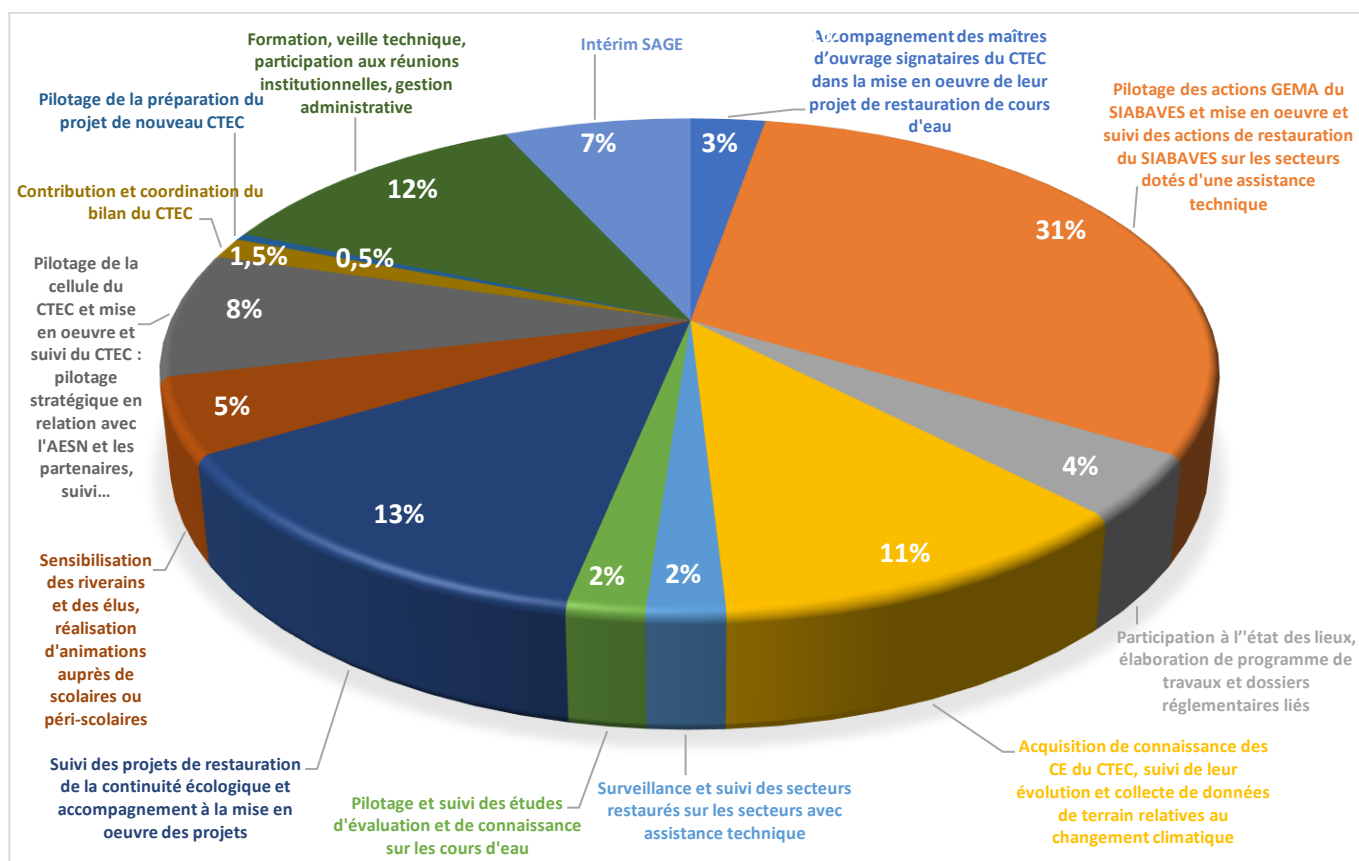
5.1.1. Les postes

	ETP	AESN		Région Grand Est		SIABAVES	
		taux	montant	taux	montant	Taux	montant
Animatrice SAGE	1,5	80%	54 504 €	20%	5 833 €	8%	5 303 €
Animatrice zones humides / érosion	0,5	80%	29 400 €			20%	7 350 €
Animatrice rivières / coordination CTEC	1	80%	120 160 €			20%	30 040 €
Technicien rivières	1						
TOTAL	4		204 064 €		5 833 €		42 693 €

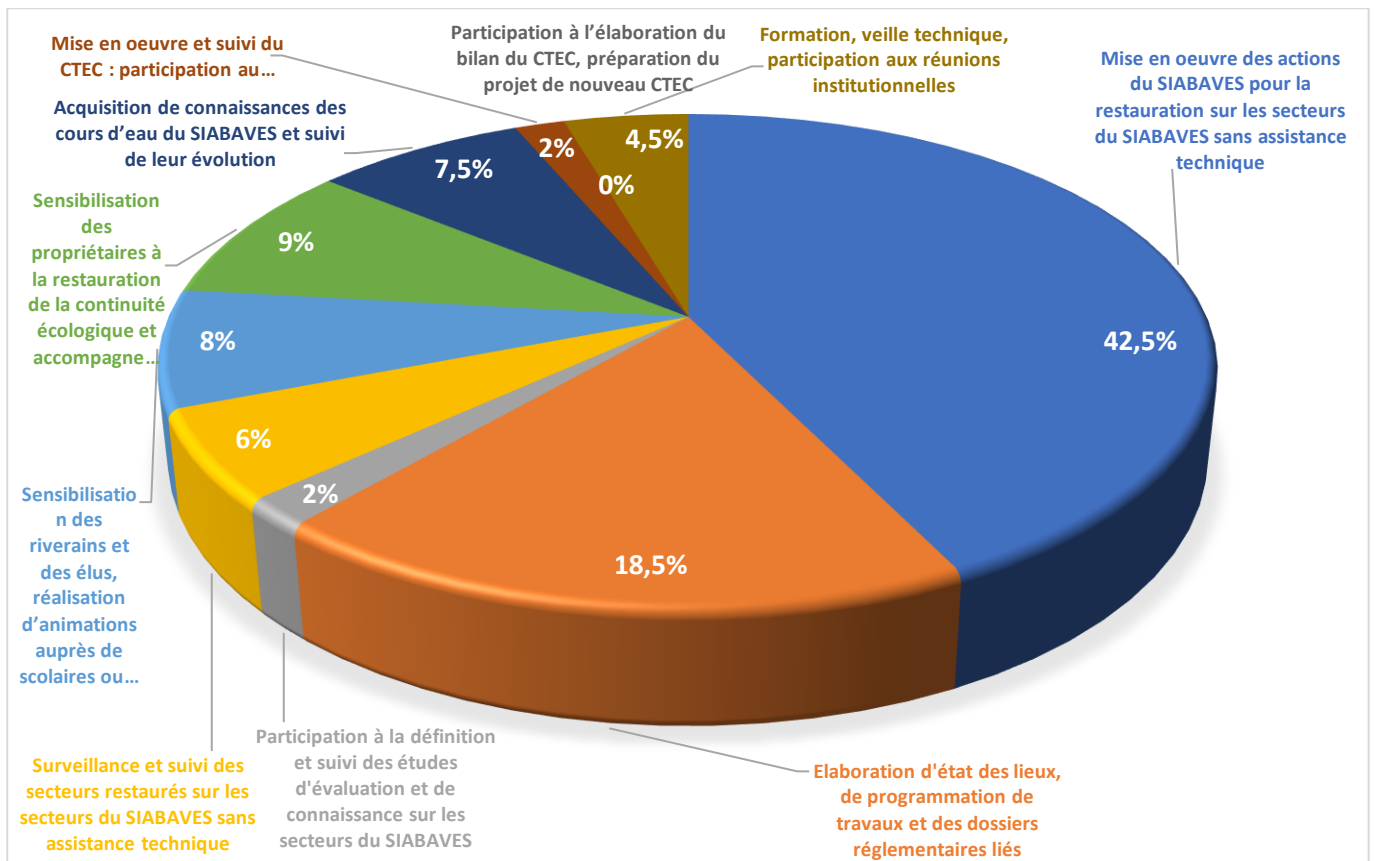
Les taux indiqués s'appliquent à un montant retenu propre à chaque organisme et ne représentent pas la part réelle de la dépense.

Répartition des temps de travail par poste :

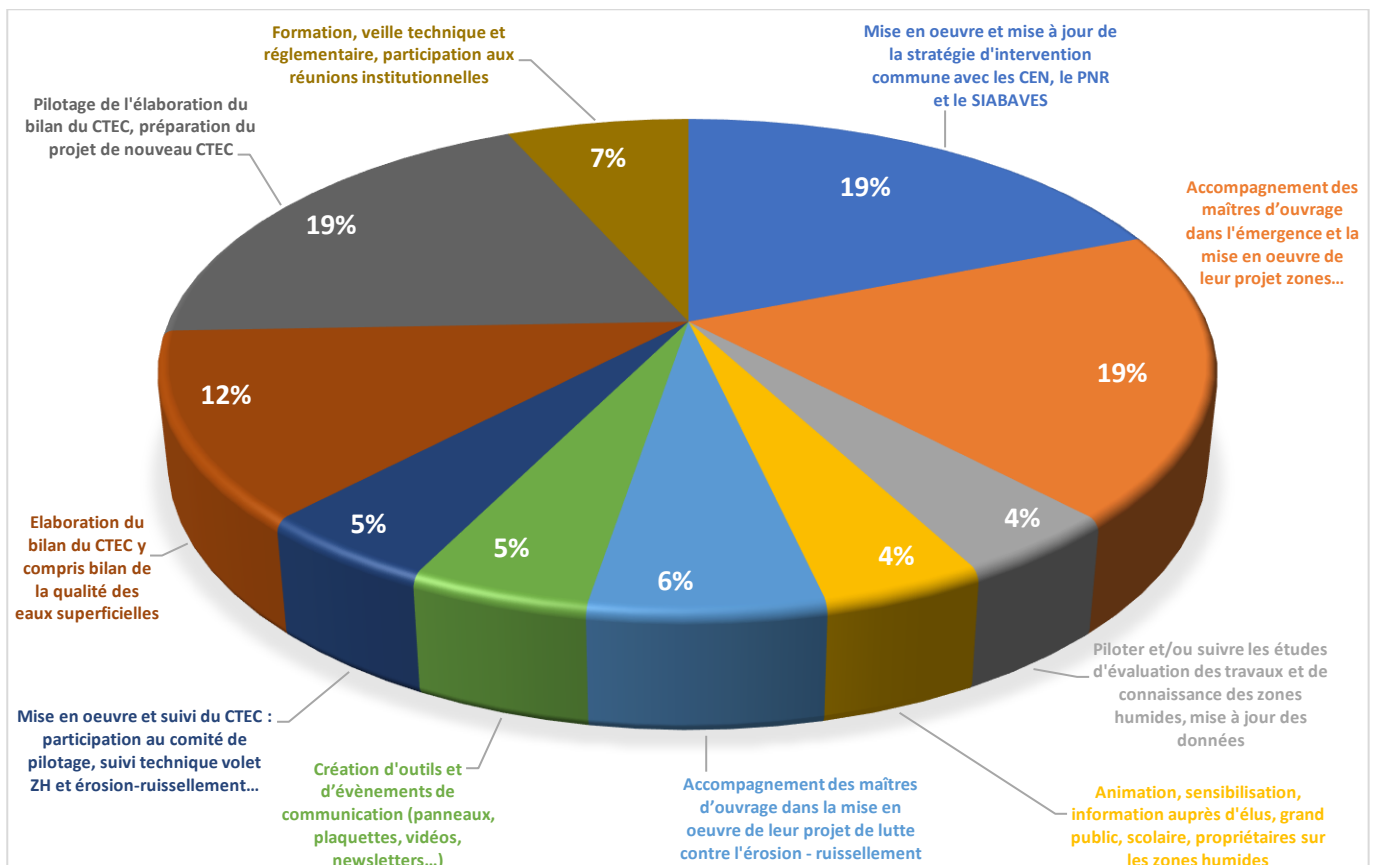
- Poste Animatrice rivières / coordination CTEC :



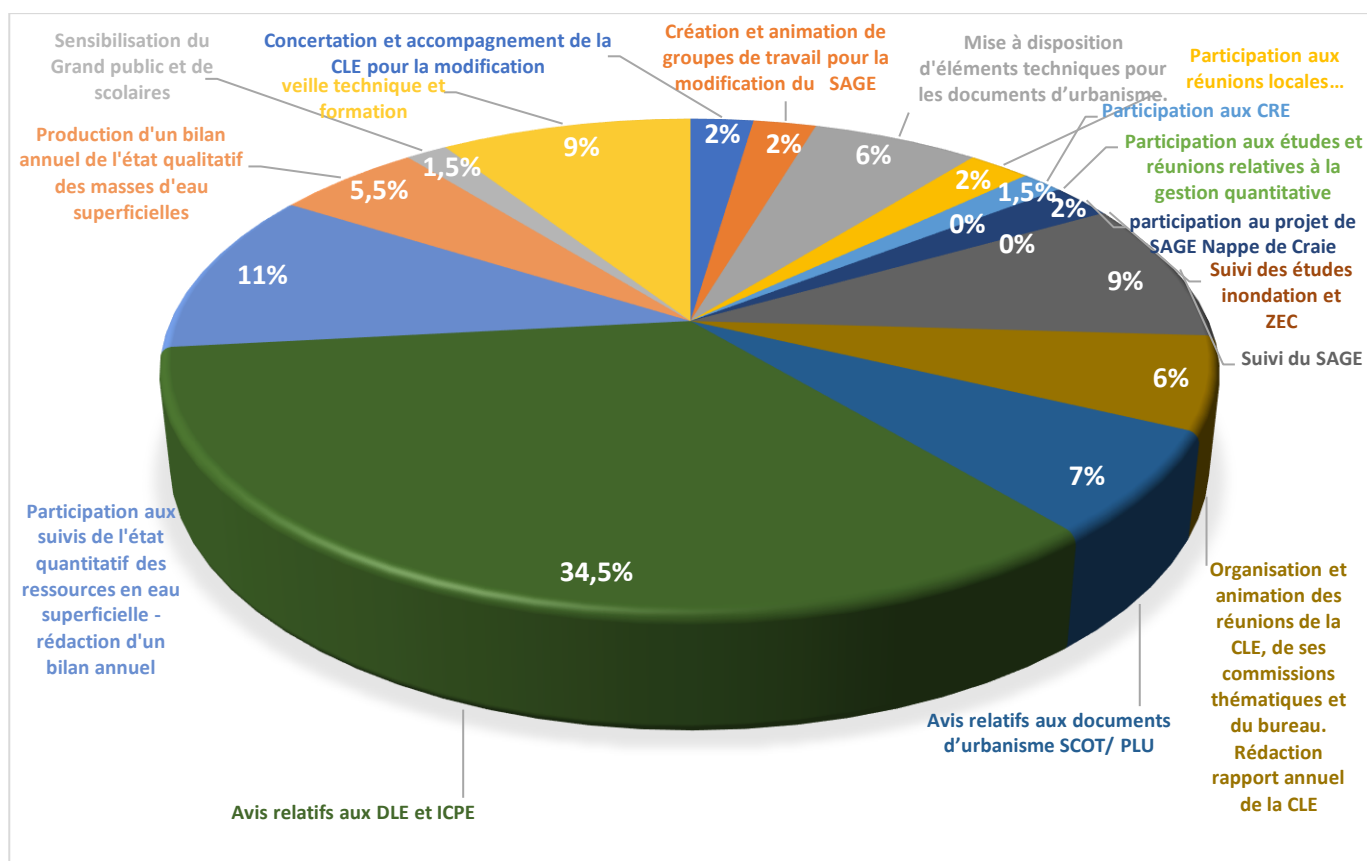
- Poste Technicien rivières :



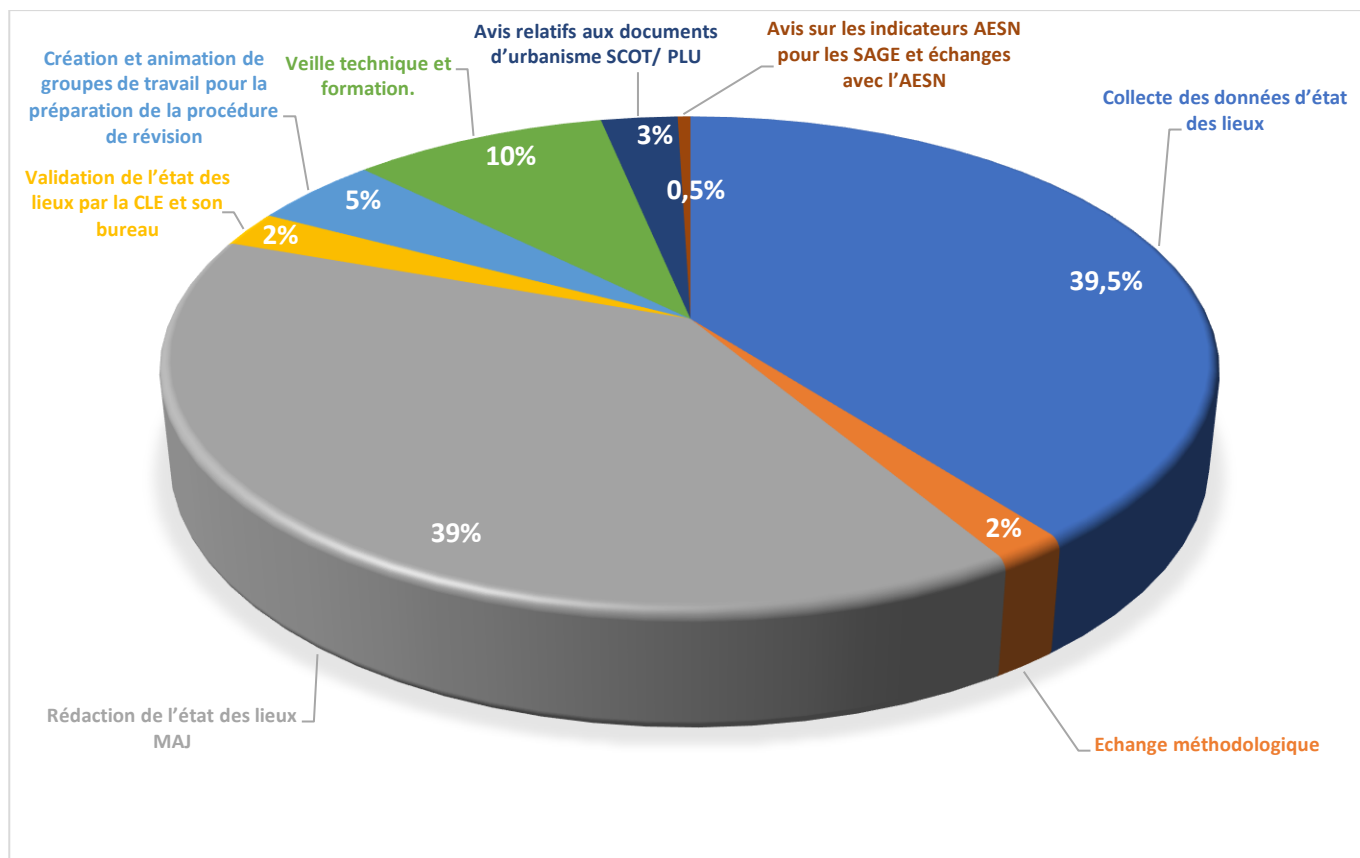
- Poste Animatrice Zones Humides – Erosion / ruissellement :



- Poste Animatrice SAGE – mise en œuvre :



- Poste Animatrice SAGE – mise à jour de l'état des lieux :



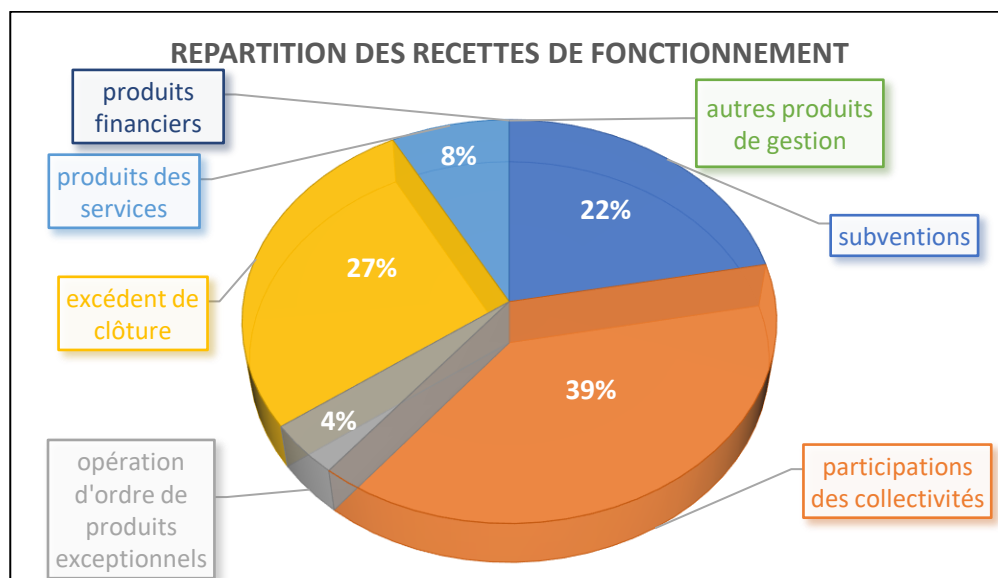
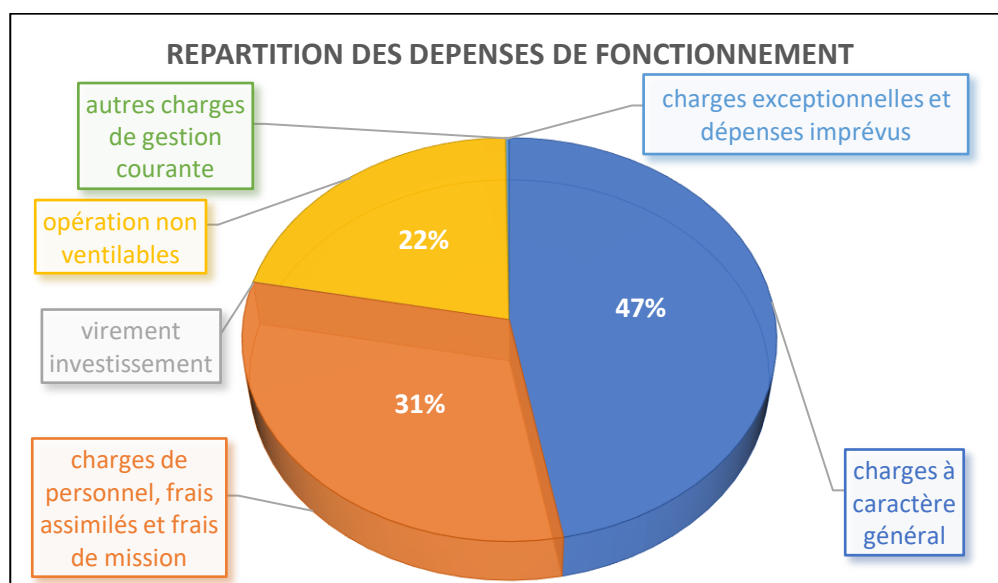
5.1.2. Les projets

Conseil départemental de la Marne			AESN		SIABAVES	
	taux	montant	taux	montant	Taux	montant
Entretien de rivières	40%	25 626 €			60%	38 440 €
Restauration de rivières			80%	257 873 €	20%	64 468 €
Restauration de la continuité écologique Limerie			50%	148 120 €	50%	148 120 €
MOE Restauration de la continuité écologique			80%	78 364 €	20%	19 591 €
TOTAL		25 626 €		484 357 €		167 711 €

5.2. Le budget

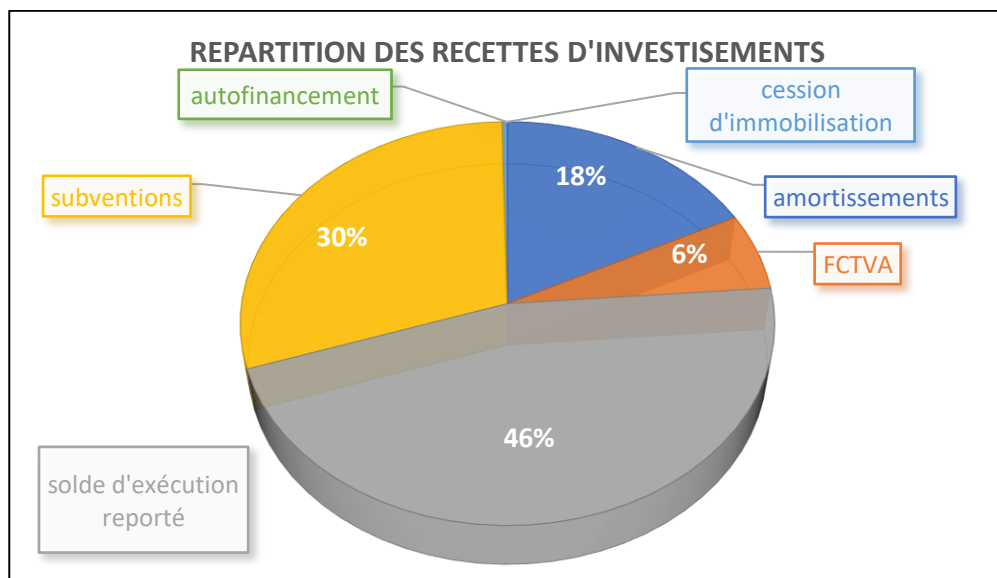
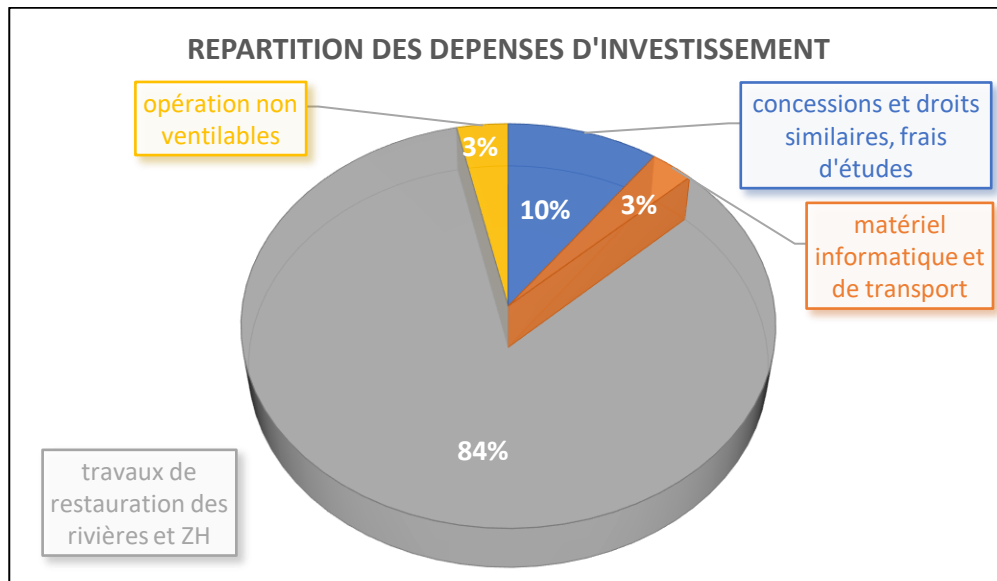
5.2.1. La section fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



5.2.2. La section investissement

Les dépenses et recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :



5.3. [Le compte financier unique](#)

OBJET	SECTION		TOTAL CUMULE
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
I - RESULTATS DE CLOTURE			
- Recettes 2025			
Prévision budgétaire	616 534,53	676 331,28	1 292 865,81
Recettes réalisées	744 724,80	813 333,40	1 558 058,20
- Dépenses 2025			
Autorisation budgétaire	1 144 095,03	928 075,37	2 072 170,40
Dépenses réalisées	825 785,50	653 639,70	1 479 425,20
Solde des réalisations de l'exercice	-81 060,70	159 693,70	78 633,00
<i>Résultat antérieur à reporter (2024)</i>	<i>527 560,50</i>	<i>251 744,09</i>	<i>779 304,59</i>
Solde ou résultat de clôture	446 499,80	411 437,79	857 937,59
II - SITUATION FINANCIERE GENERALE			
ACTIF :			
a) Excédent/Déficit de recettes	- 81 060,70	159 693,70	78 633,00
b) Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	- 81 060,70	159 693,70	78 633,00
PASSIF :			
a) Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
b) Adaptations de crédits	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITES	446 499,80	411 437,79	857 937,59

5.4. Les marchés

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés attribués au cours de l'année 2025.

n° marché	Intitulé du marché	Date de notification	Attributaire	Code Postal	Montant TTC (€)
SIABAVES 25-01	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 1 : entretien courant de la Vesle du pont de Prunay à la confluence, hors agglomération rémoise et de la Suippe d'Auberive à la confluence	11/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	29 543,40
	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 2 : entretien courant de la Vesle et ses bras dans l'agglomération rémoise (du Moulin de Vrilly au pont SNCF de St-Brice Courcelles)	11/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	13 363,20
	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 3 : entretien courant de la Vesle de la source au pont de Prunay et des autres cours d'eau du SIABAVES	11/03/2025	TECHNIGAZON	54700	23 448,00
	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 4 : travaux d'urgence	11/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	19 648,80
	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 5 : faucardage de la Vesle dans l'agglomération rémoise	11/03/2025	EDIVERT	51370	21 705,60
	Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES - lot 6 : lutte contre la renouée du Japon	11/03/2025	TECHNIGAZON	54700	6 573,00
SIABAVES 25-02	Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe - LOT 1 : Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe entre Ponfaverger-Moronvillers et Selles (51)	27/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	34 110,00
	Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe - LOT 2 : Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe entre Auménancourt (51) et Orainville (02)	27/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	33 068,40
	Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe - LOT 3 : Protection rapprochée et récréation de ripisylve sur la Suippe à Condé sur Suippe (02)	27/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	28 950,00
	Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe - LOT 4 : Aménagements de diversification et de renaturation de la Suippe entre Aguilcourt et Condé sur Suippe (02)	27/03/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	24 798,00
SIABAVES 25-03	Renaturation de la Vesle - Commune de Muizon, Prouilly et Trigny (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	56 510,40
SIABAVES 25-04	Actions ponctuelles de restauration des affluents de la Vesle - lot 1 : Restauration de la continuité écologique sur le Cochet à Prouilly (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	12 492,00
	Actions ponctuelles de restauration des affluents de la Vesle - Lot 2 : Récréation de zones de frayère sur le Ru d'Unchair à Breuil-sur-Vesle (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	15 918,00
	Actions ponctuelles de restauration des affluents de la Vesle - Lot 3 : Récréation de zones de frayère sur le Ru de Puisieux à Puisieux (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	15 192,00
SIABAVES 25-05	Restauration d'une zone humide en frayère à brochet sur la commune de JONCHERY SUR VESLE (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	49 607,40
SIABAVES 25-06	Restauration de la Loire et de ses affluents - années 3 et 4 - Lot 1 : Diversification du lit et restauration de la continuité de la Loire à CORMICY (51) et BERRY AU BAC (02)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	41 292,00
	Restauration de la Loire et de ses affluents - années 3 et 4 - Lot 2 : Diversification du lit et restauration de la continuité de la Loire à LOIVRE (51)	09/04/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	47 976,00
SIABAVES 25-07	Campagne de mesures physico-chimiques et biologiques de cours d'eau de l'unité hydrographique Aisne Vesle Suippe	18/06/2025	SCIENCES ENVIRONNEMENT	25000	53 202,00
SIABAVES 25-08	Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique sur le territoire de compétence du SIABAVES – lot 1 : ouvrage de Beaumont sur Vesle (51)	09/06/2025	BIEF CARICAIE	75010	74 874,00
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique sur le territoire de compétence du SIABAVES – lot 2 : ouvrage de Muizon (51)	09/06/2025	BIEF CARICAIE	75010	78 354,00
	Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique sur le territoire de compétence du SIABAVES – lot 3 : ouvrage d'Heutréville (51)	09/06/2025	BIEF CARICAIE	75010	66 654,00

SIABAVES 25-09	Restauration hydro-morphologique du lit mineur de la Prosne sur 95 ml - Tronçon n°2 du PPRE - commune de Prosnes (51)	09/06/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	7 054,68
SIABAVES 25-11	Travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Limerie - Communes de Ciry-Salsogne et de Chassemy (02)	20/06/2025	FORETS ET PAYSAGES	59330	322 227,60